



*Département de la Haute-Loire*  
**COMMUNE D'ALLEGRE**

# **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

**Mairie d'Allègre**

**4 rue Baptiste Marcet**

**43270 ALLEGRE**

**Tel : 04 71 00 71 21**

**Fax : 04 71 00 22 84**

**@ : [mairie.allegre@wanadoo.fr](mailto:mairie.allegre@wanadoo.fr)**

## Sommaire

<i>I. Le cadre général du budget</i>	<i>P 3</i>
<i>II. La section de fonctionnement</i>	<i>P 3</i>
<i>III. La section d'investissement</i>	<i>P 5</i>
<i>IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation</i>	<i>P 7</i>

## **I. Le cadre général du budget**

---

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017 au budget primitif.

Le compte administratif 2017 a été approuvé le 20 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **II. La section de fonctionnement**

---

### *a) Généralités*

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers maison de santé, cantine, ...), aux impôts locaux,

aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent **943 197.18€**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent **729 256.78€**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution, dotation globale de fonctionnement sur les trois dernières années :

2015	2016	2017
203 423€	186 252€	147 420€

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les compensations versées par d'autres collectivités (agglomération)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

#### *b) Les principales dépenses et recettes de la section:*

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	<b>225 507.16</b>	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	<b>335 307.64</b>	Recettes des services	<b>45 985.85</b>
Autres dépenses gestion courante	<b>116 055.46</b>	Impôts et taxes	<b>354 348.44</b>
Dépenses financières	<b>26 594.73</b>	Compensation	<b>118 494.69</b>
Dépenses exceptionnelles	<b>0.00</b>	Dotations et participations	<b>307 701.20</b>
Reversement à l'Etat	<b>9 298.00</b>	Autres recettes gestion courante	<b>55 990.90</b>
Dépenses imprévues	<b>0.00</b>	Recettes exceptionnelles	<b>32 941.44</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>712 762.99</b>	Recettes financières	<b>0.00</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	<b>16 493.79</b>	Autres recettes	<b>20 667.41</b>
		<b>Total recettes réelles</b>	<b>936 129.93</b>
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	<b>7 067.25</b>
Total général	<b>729 256.78</b>	Total général	<b>943 197.18</b>

#### *c) La fiscalité*

Les taux des impôts locaux pour 2017 :

-concernant les ménages

- . Taxe d'habitation : 11.08%
- . Taxe foncière sur le bâti : 15.27%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 78.66%

Le produit attendu de la fiscalité locale a été de **319 187€**

#### *d) Les dotations de l'Etat*

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 273 476€ en 2016 :

	2017
Dotation globale de fonctionnement	147 420
Dotation de solidarité rurale	105 712
Dotation de péréquation	20 344
Total	<b>273 476</b>

### **III. La section d'investissement**

---

#### *a) Généralités*

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une école...).

#### *b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Affectation du résultat	<b>251 358.94</b>
Remboursement d'emprunts	<b>98 235.65</b>	FCTVA	<b>26 364.00</b>
Travaux patrimoine	<b>188 326.49</b>	Cessions d'immobilisations	<b>0.00</b>
Opérations	<b>75 313.82</b>	Taxe aménagement	<b>1 921.57</b>
Autres travaux	<b>0.00</b>	subventions	<b>45 734.74</b>
Autres dépenses	<b>0.00</b>	Emprunt et cautionnement	<b>1 388.00</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	<b>7 067.25</b>	Produits (écritures d'ordre entre section)	<b>16 493.79</b>
Total général	<b>368 943.21</b>	Total général	<b>343 261.04</b>

*c) Les principales réalisations de 2017 sont les suivantes*

Liste des principaux investissements réalisés en 2017	
<b><u>Revitalisation du centre-bourg</u></b>	TTC
Immeuble Coccinelle	23 718
Sondages site Potence	8 964
<b>sous-total</b>	<b>32 682</b>
<b><u>Bâtiments</u></b>	
Rénovation camping	51 596
Agencement APC et OT	27 890
Restauration maître autel	27 855
Réfection zinc église	9 329
Rayonnage MSP	938
<b>sous-total</b>	<b>117 608</b>
<b><u>Urbanisme-Voirie</u></b>	
Révision AVAP	8 175
Aménagement parking rue du mt Bar	59 672
Réparation de voirie	21 435
Elargissement rue du Parc	1 908
Plantation talus entrée Nord	2 659
<b>sous-total</b>	<b>93 849</b>
<b><u>Matériel et outillage</u></b>	
Pilonneuse	2 217
Perceuse visseuse	292
Désherbeur thermique	2 748
<b>sous-total</b>	<b>5 257</b>
<b><u>Autres</u></b>	
Logiciels Berger-Levrault	1 564
Installation guirlandes et radar pédagogique	1 430
Guirlandes de Noël 2016 et 2017	5 443
Numéros de maison, plaques de rue	488
Ordinateur camping	862
Lave-vaisselle école	2 959
Tableaux craies école	789
Bacs livres enfants médiathèque	708
<b>sous-total</b>	<b>14 243</b>
<b>TOTAL</b>	<b>263 639</b>

*d) Les subventions d'investissements reçues*

- de l'Etat : 24 091.42€ (DETR pour aménagement voies communales et parking rue du mont Bar)

- de la Région : 552.50€ (acompte révision AVAP)

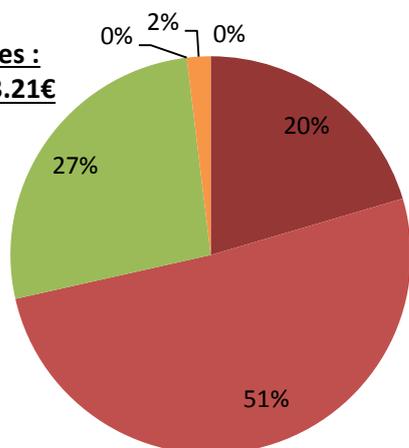
- du Département : 21 090.82€ (parking rue du mont Bar et sondages archéologiques à la Potence)

- Autres : 0€

## IV. Les données synthétiques du compte administratif 2017 – Récapitulatif

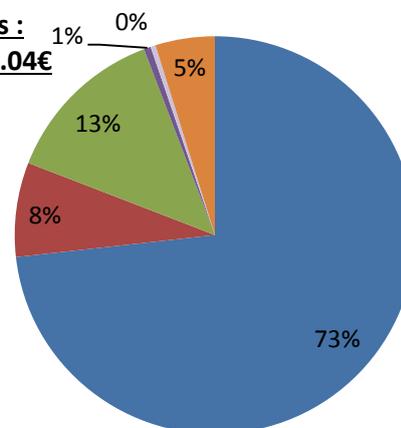
### INVESTISSEMENT

**Dépenses :**  
**368 943.21€**



- Tvx d'investissement (75 313.82€)
- Tvx entretien patrimoine (188 326.49€)
- dette moyen terme (98 235.65€)
- dette court terme (0€)
- opérations d'ordre (7 067.25€)
- 

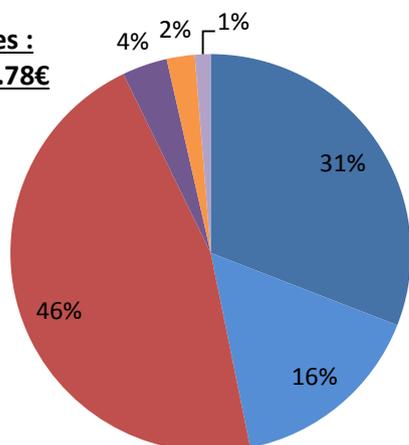
**Recettes :**  
**343 261.04€**



- affectation du résultat (251 358.94€)
- FCTVA (26 364.00€)
- subventions travaux (45 734.74€)
- taxe d'aménagt, autres taxes (1 921.57€)
- emprunt et cautionnement (1 388.00€)
- opérations d'ordre (16 493.79€)

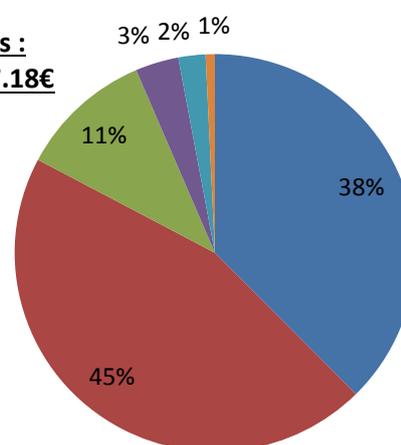
### FUNCTIONNEMENT

**Dépenses :**  
**729 256.78€**



- charges courantes (225 507.16€)
- autres charges de gestion courante (116 055.46€)
- charges de personnel, charges sociales (335 307.64€)
- rbt intérêts de la dette (26 594.73€)
- opérations d'ordre (16 493.79€)
- reversement à l'Etat (9 298€)

**Recettes :**  
**943 197.18€**



- impôts et taxes (354 348.44€)
- dotations Etat, compensations (426 195.89€)
- vente de produits, loyers (101 976.75€)
- produits exceptionnels (32 941.44€)
- rbt sur salaires (20 667.41€)
- opérations d'ordre (7 067.25€)

### a) Capacité d'autofinancement (CAF)

CAF brute = (recettes réelles fct – dépenses réelles fct) = 223 366.94€

CAF nette = (CAF brute – annuité dette en capital) = 126 259.29€

la CAF nette permet de réaliser des investissements nouveaux

### b) Etat de la dette

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû au 01/01
2017	123 702.38 €	26 594.73 €	97 107.65 €	915 407.11 €
2018	106 458.62 €	24 621.59 €	81 837.03 €	818 299.46 €
2019	87 440.67 €	22 685.44 €	64 755.23 €	736 462.43 €
2020	76 825.19 €	20 866.88 €	55 958.31 €	671 707.20 €
2021	75 643.52 €	19 093.11 €	56 550.41 €	615 748.89 €
2022	74 468.94 €	17 305.45 €	57 163.49 €	559 198.48 €
2023	73 294.35 €	15 496.03 €	57 798.32 €	502 034.99 €
2024	72 124.41 €	13 668.76 €	58 455.65 €	444 236.67 €
2025	70 945.19 €	11 808.90 €	59 136.29 €	385 781.02 €
2026	69 770.61 €	9 929.55 €	59 841.06 €	326 644.73 €
2027	68 596.03 €	8 025.18 €	60 570.85 €	266 803.67 €
2028	61 835.55 €	6 097.13 €	55 738.42 €	206 232.82 €
2029	43 893.23 €	4 631.19 €	39 262.04 €	150 494.40 €
2030	42 718.65 €	3 456.61 €	39 262.04 €	111 232.35 €
2031	33 558.13 €	2 296.09 €	31 262.04 €	71 970.31 €
2032	24 567.03 €	1 304.99 €	23 262.04 €	40 708.27 €
2033	17 802.13 €	355.90 €	17 446.23 €	17 446.23 €

### c) principaux ratios

La commune compte 971 habitants

**Taux d'endettement par habitant au 31/12/2017 : 818 299.46€ / 971hab = 843€**

#### Capacité de désendettement :

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet d'identifier en nombre d'année d'épargne brute l'endettement de la collectivité locale. Il permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Le ratio se calcule ainsi : Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute

$$818\,299.46\text{€} / 223\,366.94\text{€} = \mathbf{3.66}$$

Il faudrait un peu plus de 3 années à la commune pour rembourser la totalité du capital de sa

dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à ALLEGRE, le 20 avril 2018  
Le Maire,  
Meyssonier Gilbert